



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

DIRECTION DES SAPEURS-POMPIERS
Sous-direction de la doctrine et des ressources humaines
Bureau de la doctrine, de la formation et des équipements
DSP/SDDRH/BDFE/ N° 2022- **135**
Affaire suivie par : Francis MAGNOLINI
Tél. : 01 72 71 66 36
Mèl : francis.magnolini@interieur.gouv.fr

Paris,
– 4 NOV. 2022

Homologation d'un insigne

*et autorisation de port conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant
les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers*

Insigne des unités de secours milieu périlleux et montagne

Secours d'urgence aux personnes, incendies, accidents divers... les interventions en milieu périlleux et montagne nécessitent une bonne appréhension de l'environnement dans lequel évolueront les secours et une réelle compréhension de l'action des différents acteurs.

Sollicités en milieu périlleux et montagne, les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers peuvent atteindre rapidement leur limite. Dans ce cas, la mise en œuvre de techniques spécialisées s'avère souvent indispensable.

Dans ces milieux complexes et dangereux, les sapeurs-pompiers ont adapté leurs techniques d'intervention, les règles d'engagement, les techniques à employer, ainsi que les conditions de sécurité à respecter pour des interventions en milieu périlleux et en montagne.

– DESCRIPTION –

L'insigne identifie la spécialité au travers plusieurs éléments :



Cet insigne comporte plusieurs éléments :

- les ailes du tichodrome échelette qui est un oiseau montagnard que l'on retrouve sur les clochers des cathédrales aussi bien qu'en falaise, il se déplace avec une grande aisance le long des parois verticales sur ses pattes et en vol, il a les couleurs noires et rouges qui rappelle la tenue des spécialistes.
- le piolet est le symbole montagnard par excellence, ancré dans les pratiques modernes et ancestrales ainsi que dans l'histoire.
- la poulie "serrano" est un agrès développé par le commandant Pierre Serrano fondateur de la spécialité (TNS et GRIMP), elle symbolise la technicité et l'innovation.
- les mousquetons connectent les différents agrès comme les différents milieux de manière fiable.
- la corde symbolise désormais le lien, l'esprit de cordée entre les deux anciennes spécialités.
- le nœud de huit double est un nœud fondamental pour les sapeurs-pompiers aussi bien que pour tous les spécialistes SMPM.
- le nœud de fin de corde symbolise la sécurité avec laquelle les équipes se forment et interviennent.
- les feuilles de chêne pour la force.
- les feuilles de laurier pour le savoir, l'histoire et la formation.
- le triangle de la sécurité civile, et au cœur de l'insigne symbolisant la stabilité, l'équilibre.
- l'inscription circulaire SECOURS EN MILIEU PERILLEUX ET MONTAGNE, nous identifie clairement autour de notre institution : la SECURITE CIVILE et marque une harmonie et l'union entre les deux anciennes spécialités qui aujourd'hui ne font qu'un.

Le logo de la Sécurité Civile ainsi que le rouge des ailes de tichodrome sont peints et en résine.

Pour mettre en avant les différents niveaux, et le lien du milieu périlleux et de la montagne, les couleurs bronze, argent et or sont sur le piolet, la poulie, la corde et les nœuds ainsi que le chêne et le laurier.

Les niveaux de qualifications sont identifiés de la façon suivante :

- Chef de section : or ;
- Chef d'unité : argent ;
- Equipier : bronze ;



OR



ARGENT



BRONZE

Personnalisation :

Il marque la compétence de la spécialité et peut comporter au dos le n° d'enregistrement du diplôme.

– **CONDITIONS DE PORT** –

L'insigne est individuel et ne peut être porté uniquement que par des personnels en activité ou ayant pratiqué la spécialité.

Il peut être apposé sur la tenue de sortie ou sur la tenue de travail à l'occasion des cérémonies.

– **CONDITIONS D'ATTRIBUTION** –

L'insigne est remis aux lauréats de la formation du niveau intéressé, le jour de la proclamation des résultats.

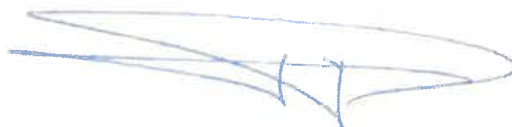
La distribution de l'insigne au niveau national dans les écoles régionales est assurée par l'école d'application de sécurité civile (ECASC).

– **DECISION** –

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2015 fixant les tenues, uniformes, équipements, insignes et attributs des sapeurs-pompiers et suite à l'avis favorable du comité sur les insignes et attributs de sapeurs-pompiers, l'insigne des unités des unités de secours milieu périlleux et montagne est homologué sous le numéro :

N° SC-01-B

**Le chef de service,
chargé de la Direction des sapeurs-pompiers**



Frédéric PAPET